027-282700020-20220114-ARCO202148-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2022



## REPUBLIQUE FRANCAISE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

#### ARRETE N° 2021 – 48 – CONC

# PORTANT DESIGNATION DES CORRECTEURS ET EXAMINATEURS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SESSION 2022

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale art.23 43 et 44;
- Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux;
- Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B:
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale;
- Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys ;
- Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;
- Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;
- Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;
- Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
- Vu le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;
- Vu l'arrêté n° 2021-21-CONC du 6 avril 2021 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe session 2022.
- Vu l'arrêté n° 2021-33-CONC du 16 août 2021 portant admission à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe session 2022.
- Vu l'arrêté n° 2021-47-CONC du 30 novembre 2021 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe session 2022.

Considérant qu'il convient de fixer la liste des correcteurs et intervenants de la session 2022 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

#### ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des correcteurs et examinateurs susceptibles d'intervenir aux épreuves pratiques de la session 2022 de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixée conformément à l'état annexé au présent acte.

ARTICLE 2: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A EVREUX, le 27 décembre 2021

Le Président

Pascal LEHONGRE



# CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

### ANNEXE A L'ARRETÉ N°2021 - 48 - CONC du 27 décembre 2021.

Portant désignation des correcteurs et examinateurs de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>éme</sup> classe – Session 2022 – pour les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Madame	Héléna	ABDOUNE-BERDOLL
Madame	Anniceto	ALCOY
Madame	Lucile	ANDERSSON
Madame	Kolima	ATSU DETE
Monsieur	Jérôme	BAILLARGEAU
Madame	Géraldine	BANCE
Madame	Rukiye	BARAMUK
Monsieur	Eric	BARBESSON
Monsieur	Thierry	BARGOT
Madame	Muriel	BARRE
Monsieur	Ludovic	BEAUDET
Monsieur	Marc	BELLANGER
Monsieur	Franck	BEETSCHEN
Madame	Olga	BIDAULT
Monsieur	Romain	BOUDET
Madame	Béatrice	BOUIC
Monsieur	Iean-Côme	BOURCIER
Madame	Christelle	BOULANGER
Madame	Marie-Laure	BRENETOT
Madame	Alexandrine	CARRIE
Monsieur	Laurent	CANTELLI
Madame	Laure	CHABRERIE
Madame	Melissa	CHARBONNIER
Madame	Céline	CHAUVIN
Monsieur	Patrice	CHOKOMERT
Madame	Virginie	COEHLO DE MATOS
Madame	Mariannick	COMMAULT
Monsieur	Eric	CORNU
Monsieur	Philippe	COUDIERE
Monsieur	Alain	CRESTAUX
Madame	Solène	DAVOUST
Monsieur	Pascal	DEBRUILLE
Monsieur	Jean-Paul	DENDIN
Madame	Annie	DEPRESLE
Madame	Françoise	DEFRESES
Monsieur	Christophe	DICK
Monsieur	René	DOELEN
Monsieur	Dominique	DOUVNOUS
Monsieur	Patrick	DUCLOS
Madame	Isabelle	DUONG
Madame	Isabelle	DUPUIS
Monsieur	Dominique	ESPRIT
Monsieur	Yannick	FARRE
Monsieur	David	0.000 / TOWN ON TOWN ON
Madame	Claude	FLET
Monsieur	100000000000000000000000000000000000000	FOURNIE
Monsieur	Logan	FREMAUX
monsieur	Marc	FREMAUX

Monsieur	Tony	GELLE
Monsieur	Gilles	GOUBIN
Monsieur	Christophe	GUERPIN
Madame	Christel	HANS
Monsieur	Roger	HUE
Madame	Préscilla	GUILLEMIN
Madame	Sylvie	HAUTEMANIERE
Monsieur	Claude	HERIT
Madame	Valérie	HUARD
Monsieur	Roger	HUE
Monsieur	Thierry	HURE
Monsieur	Marin	LAGRANGE
Monsieur	Grégory	LAMOURETTE
Madame	Noémie	LANNE
Madame	Anne	LAUNAY
Monsieur	Frédéric	LE FRESNE
Monsieur	Alain	LECARDONNEL
Monsieur	Alain	LEFEVRE
Monsieur	Christophe	LEGUET
Monsieur	Pascal	LEHONGRE
Monsieur	Dominique	LHERMINIER
Madame	Sylvie	MAILLE
Monsieur	Bernard	MATHIEU
Monsieur	Jean-Sébastien	MENAND
Monsieur	Pascal	MORIN
Madame	Céline	NOUHAUD
Monsieur	Pascal	NOUHAUD
Monsieur	Jacques	PERROT
Monsieur	Régis	PETIT
Madame	Valérie	PETIT
Monsieur	Eric	PHILIPPE
Madame	Marine	PILON
Monsieur	Thierry	PORTELA
Monsieur	Anthony	RESSE
Monsieur	Mickael	RIGOULT
Monsieur	Anthony	ROSSE
Monsieur	Frédéric	ROUSSEL
Monsieur	Lionel	SABLONS
Monsieur	Damien	SCHAUB
Monsieur	Frédéric	SAINT GILLES
Madame	Christine	SEGUIN
Monsieur	David	SIMONNET
Monsieur	Lionel	SABLONS
Monsieur	Emmanuel	SURGET
Monsieur	Alban	TANGUY
Monsieur	Dominique	TRIOLET
Madame	Catherine	VALERO

A cette liste le centre de gestion de l'Eure pourra faire appel, pour la correction des épreuves écrites et l'organisation des épreuves pratiques des options choisies par les candidats lors de leur inscription, aux 4 organismes spécialisés suivants :

- LE C.F.R (centre de formation routière) de Fauville et de Saint Pierre les Elbeuf

- LE C.N.P.P. (Centre national de prévention et de protection) de Saint Marcel

- LE G.R.E.T.A DE L'EURE

LE S.D.I.S. DE L'EURE

FAIT A EVREUX, le 27 décembre 2021

Le Président

Pascal LEHONGRE

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail: info@cdg27.fr - Site Internet: www.cdg27.fr